

Les femmes au ministère désarmé ?

Le Ministère des Armées est composé à 38% de femmes, bien loin des 62% que composent les femmes dans la Fonction Publique.

L'écart des salaires femmes-hommes est de 14% dans la Fonction Publique d'État et 80% des temps partiels sont occupés par des femmes dans notre ministère, le chiffre flagrant étant celui du 80% de temps partiel (souvent le mercredi) qui est pris à 87% par des femmes.

Le 9 mars 2018, lors du Conseil Commun de la Fonction Publique, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État à la Fonction publique mettait en avant la volonté du gouvernement de faire de l'égalité professionnelle une grande cause nationale.

Lors de ce conseil, le bilan évoqué montrait que les inégalités femmes/hommes continuaient tant pour le traitement, le déroulé de carrières professionnelles et le niveau des pensions.

« L'État n'est pas exemplaire, il doit le devenir... », déclarait Madame SCHIAPPA, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour autant, à ce jour, le secrétaire d'État à la Fonction publique n'a toujours pas fait de propositions pour que l'égalité soit réelle.

Des préjugés et discriminations qui persistent :

Les résultats du dernier sondage sur l'égalité professionnelle dans le Ministère des Armées est flagrant. Sur 12.380 personnes qui ont répondu (63% d'hommes et 37% femmes ; 68% de militaires et 32% de civils), il perdure des préjugés et des discriminations à l'égalité, particulièrement dans les domaines :

- Recrutement
- Equilibre vie personnelle/vie professionnelle
- Appréciation de la compétence
- Promotion

Si l'action menée par le ministère en faveur de l'égalité femmes/hommes est bien perçue, les propositions émanant de ce sondage quant aux actions à mener sont :

1. Réduction des comportements sexistes (66% des réponses)
2. Amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (50%)
3. Objectivité des décisions managériales concernant les carrières (47%)
4. Egalité d'accès aux emplois (36%)
5. Communication (30%)
6. Engagement de la direction (27%)
7. Rattrapage des éventuelles différences de rémunération (22%)
8. Formation (16%)

Les revendications de la CGT :

- Prévenir dans les écoles de formations les comportements sexistes et les sanctionner dans le cadre de l'exercice des missions ;
- Lors de chaque instance paritaire, que les éléments comparés soient donnés par l'administration afin d'avoir les chiffres sexués ;
- Développer la plateforme Thémis afin qu'elle soit en mesure de donner l'alerte pour enquête dans le cadre de discrimination en matière de promotion notamment.

Pour que la défense des femmes soit une réalité, ralliez-vous à nous, rejoignez les listes de la CGT.

